



DATE DE LA CONVOCATION : 04/01/2022
DATE DE L’AFFICHAGE : 04/01/202221

Président de Séance : Christian BENEITO
Secrétaire de Séance : Gilles MURAZ-DULAURIER

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Christian BENEITO, 1^{er} adjoint.

Présents

Christian BENEITO, Yacine ALIOUA, Fabienne LASSIAZ, Gisèle GIANNINA, Gilles MURAZ-DULAURIER, Christelle RIMBOUD (ARTALLE), Michel GARDET-CADET, Luc OMELTCHENKO, Sébastien CHEVRIER-GROS, Cindy DRAGNEA

Excusés : Sandrine BERTHET, Patrick GRANDCHAMP (donne pouvoir à Gilles MURAZ-DULAURIER), Eric CHATELAIN (donne pouvoir à Yacine ALIOUA)

Absente : Marie-Josèphe SABAÏNI

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité des membres :

EN EXERCICE	14	PRESENTS	10	VOTANTS	12
-------------	----	----------	----	---------	----

A 19h15, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Gilles MURAZ-DULAURIER est élu secrétaire de séance.

RAPPEL DE L’ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS

- Demandes de subvention pour la rénovation de l’ancien presbytère
- Demandes de subvention pour l’installation de la vidéo-protection

Monsieur Gilles MURAZ-DULAURIER est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 3 décembre 2021 est adopté à l’unanimité

Monsieur BENEITO, 1^{er} adjoint propose :

- L’ajout d’une délibération approuvant les avenants au marché du maître d’œuvre pour la réhabilitation du presbytère
- Le retrait de la délibération relative à la demande de subvention pour l’installation de la vidéo-protection. Elle sera présentée lors d’un prochain conseil municipal.

L’ensemble du conseil municipal accepte la modification apportée à l’ordre du jour.

DÉLIBÉRATIONS

FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION A L’ÉTAT

DETR (Dotation d’équipement des territoires ruraux)

DSIL (Dotation de soutien à l’investissement local)

PROJET DE RÉNOVATION DE L’ANCIEN PRESBYTERE

Monsieur Christian BENEITO, 1^{er} adjoint, rappelle qu’après l’ouverture des plis de la consultation des entreprises, celle-ci a été infructueuse. Le conseil municipal a décidé d’ajouter aux travaux la rénovation complète de l’appartement situé dans l’ancien presbytère.

Monsieur BENEITO présente le nouveau projet de rénovation de l’ancien presbytère et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANT	Observations
MONTANT PRÉVISIONNEL HT DU PROJET		630 000 € travaux + 69 300 € maîtrise d'œuvre
DEMANDE DE SUBVENTION ETAT (DETR-DSIL)	33 990 €	15 % des dépenses éligibles (226 600 €)
AUTOFINANCEMENT	665 310 €	
TOTAL HT	699 300 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ✓ **APPROUVE** le projet de rénovation de l'ancien presbytère,
- ✓ **APPROUVE** le coût prévisionnel du projet pour un montant de 699 300 € HT,
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- ✓ **DEMANDE** à la préfecture dans le cadre des dotations 2022 d'équipement des territoires ruraux et de soutien à l'investissement local (DETR-DSIL) une subvention de **33 990 €** pour la réalisation de cette opération,
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

ÉVOLUTION DU PROJET DE RÉNOVATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE RÉMUNÉRATION DU MAITRE D'OEUVRE

Monsieur Christian BENEITO, 1^{er} adjoint, rappelle qu'après l'ouverture des plis de la consultation des entreprises, celle-ci a été infructueuse. Le conseil municipal a décidé d'ajouter aux travaux, la rénovation complète de l'appartement situé dans l'ancien presbytère.

Le projet ayant évolué, Le coût prévisionnel des travaux a augmenté. Cette évolution a des conséquences sur le montant du marché de Maîtrise d'œuvre.

Il est proposé d'approuver les avenants au contrat de Maîtrise d'œuvre liés aux évolutions du projet de réhabilitation du presbytère.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ✓ **APPROUVE** les avenants au contrat de Maîtrise d'œuvre liés aux évolutions du projet de réhabilitation du presbytère,
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

*****LA SÉANCE EST LEVÉE A 20H15*****